

MÉMOIRE DE :



DÉPOSÉ À :

La commission des finances publiques

dans le cadre du mandat sur le rapport « Innover pour pérenniser le système de retraite » (Rapport d'Amours)

Août 2013

L'Organisation des retraités(es) de l'entretien du transport de Montréal (ORE-TM), est une association constituée en vertu de la partie 3 de la Loi des compagnies du Québec. Fondée en 1992, cet organisme, à but non lucratif, regroupe les retraités qui étaient autrefois membres du Syndicat du transport de Montréal (CSN), employé de la Société de transport de Montréal compte environ 1000 membres. Elle a pour objectif de défendre et promouvoir les intérêts professionnels, économiques de ses membres en particulier, en ce qui concerne leurs droits contenus dans leur régime de retraite.

À ce titre, nous désirons présenter notre opinion aux membres de la Commission des finances publiques, dans le cadre des débats entourant les recommandations du rapport D'Amours. Nous saluons les membres de la Commission et nous les remercions de leur bienveillante attention.

Ces derniers temps, nous avons discuté avec de nombreux retraités et nous constatons qu'ils sont vivement préoccupés et inquiets face aux recommandations contenues dans le rapport D'Amours, ainsi qu'à la position de certains intervenants et invités à la Commission des finances publiques. Ces craintes, que nous partageons entièrement, se fondent sur les conséquences prévisibles de certaines des recommandations contenues dans le rapport qui, non seulement, à notre avis, n'assurent pas la pérennité de nos régimes de retraite, mais au contraire, elles les hypothèquent et les fragilisent irrémédiablement. De plus, d'autres recommandations de ce rapport visent à diminuer les rentes des retraités actuels et futurs : rentes chèrement acquises et payées par les travailleurs et travailleuses au cours des cinquante dernières années. D'autres encore transfèrent sur le dos des participants actifs et retraités des obligations sociales qui doivent être assumées par les employeurs. Et par surcroît, le rapport D'Amours ouvre grande la porte à retarder l'âge du droit à la retraite c'est-à-dire à faire travailler les gens plus longtemps.

En versant des cotisations dans nos fonds de pension durant notre vie active, on nous promettait et garantissait une rente qu'on nous disait intouchable pour nous assurer des conditions de vie décentes à la retraite. Le rapport

D'Amours, par ses recommandations d'experts, vient tout remettre en question. Doit-on en conclure qu'on nous a menti? Plus encore, ces experts nous accusent presque d'être les artisans de notre propre malheur parce que nous vivons plus vieux que nos parents, alors que nous continuons à payer grassement taxes et impôts sans compter tout le bénévolat que nous donnons généreusement à la société; c'est inacceptable.

On se rappelle d'une époque pas si lointaine alors que les surplus dans nos caisses de retraite étaient au rendez-vous. Des employeurs, conseillés par leurs spécialistes, en ont profité pour les utiliser à leur propre avantage sous forme de congés de cotisation, prétextant leur obligation à combler les déficits lorsqu'ils apparaissaient. Même qu'un certain ministre responsable des régimes de retraite à l'époque a fait adopter une loi (loi 102 à l'automne 2000) pour éviter que les employeurs soient poursuivis en agissant de la sorte. Cette loi a créé une dynamique favorable aux employeurs, les encourageant à prendre des congés de cotisation, extirpant ainsi des fonds de retraite, plusieurs milliards de dollars à leur propre bénéfice sans le consentement des retraités. Pendant ce temps, des milliers de retraités à travers le Québec subissaient des coupures de rente allant jusqu'à 50% dans certains cas, suite à la faillite de leur ex-employeur. Qu'on pense par exemple aux retraités d'Acier Atlas à Sorel-Tracy, à ceux de Mine Jeffrey à Asbestos à ceux du Chantier naval de Lauzon, aux retraités de Nortel, à ceux de l'usine Aleris de Trois-Rivières et à ceux de White Birch aujourd'hui, etc.

On nous dit que pour assurer la pérennité de nos régimes de retraite, des choix douloureux devront être faits, c'est ce que confirment d'ailleurs les recommandations du rapport D'Amours. Ce n'est pas la première fois qu'on nous sert ce langage. Depuis une dizaine d'années et particulièrement depuis la crise économique et financière de 2007-08, la Loi RCR a été modifiée à plusieurs reprises en faveur des employeurs pour leur accorder toutes sortes d'allègements financiers qui ont de plus en plus fragilisé nos régimes de retraite. La preuve est que le rapport D'Amours nous informe de ce que nous savions déjà : nos régimes de retraite sont dans une situation plus précaire en 2011 qu'ils ne l'étaient en 2007 : **«En 2007, 12 % des régimes à prestations déterminées avaient un taux de solvabilité inférieur à 80 %»** tandis qu'en

2011 : «selon les projections effectuées, 72 % des régimes à prestations déterminées avaient alors une solvabilité inférieure à 80 %.»

Dans les municipalités, les universités et les CPE, on a poussé encore plus loin cette fragilisation des régimes de retraite. En plus des allègements, on a aboli le financement des déficits de solvabilité depuis 2007 pour ne compenser que les déficits de capitalisation. Résultat : ce sous-financement a considérablement gonflé les déficits de solvabilité des régimes de retraite des municipalités. Le taux de solvabilité, toujours selon ce fameux rapport, est passé, pour la période de «**2007 à 2011, de 93% à 67%**» alors que dans le privé, où les déficits de solvabilité doivent être compensés par des cotisations d'équilibre, le taux de solvabilité de ces régimes de retraite est passé, pour la même période, de «**90% à 75%**». C'est une énorme différence, car les municipalités accaparent à elles seules le quart (10 milliards\$) de tous les déficits des régimes de retraite du Québec.

On disait à l'époque, pour nous rassurer, de ne pas s'inquiéter, qu'une municipalité ne pouvait pas faire faillite. Cette affirmation ne tient pas la route, car plusieurs municipalités aux États-Unis ont depuis déclaré faillite, en particulier la dernière en liste, la ville de Détroit dont les retraités seront probablement les plus grandes victimes avec des coupures de rente colossales.

Les experts du rapport D'Amours recommandent maintenant d'élargir cette même logique de sous-financement accordé aux municipalités à tous les régimes de retraite du secteur privé au Québec, même si, selon eux, cette méthode aura pour effet de diminuer les cotisations d'équilibre de 42% à 16% et faire augmenter les coûts du service courant de 15 % en moyenne.

Un concept apparaît tout à fait paradoxal dans cette logique de sous-financement appelée capitalisation améliorée et recommandée par les experts. Comment cette recommandation peut-elle prétendre assurer la pérennité de nos régimes de retraite alors qu'on en augmente les coûts et qu'on y verse moins d'argent ? Ça ne fonctionne pas et la situation pourrait être désastreuse dans le cas de faillite d'employeur.

Bien que Mme la ministre responsable des régimes de retraite signale que le rapport D'Amours est la position d'un groupe d'experts et non pas la position du gouvernement, nous concluons qu'il ne serait nullement acceptable si des modifications au système de retraite auraient pour conséquence de :

- **De diminuer temporairement ou en permanence les rentes des retraités actuels ou futurs**
- **De diminuer ou d'abolir temporairement ou en permanence l'indexation des rentes des retraités actuels ou futurs**
- **D'introduire ou d'appliquer dans les régimes de retraite la méthode dite de capitalisation améliorée**
- **De permettre à l'employeur ou au comité de retraite l'achat de rente auprès d'un assureur sans le consentement du participant concerné**
- **D'abolir le principe d'équité prévu dans la loi RCR**

Nous considérons que le droit à une retraite décente est un droit fondamental et inaliénable, qui ne devrait aucunement être soumis aux aléas des marchés financiers. Dans ce sens nous croyons qu'il serait avantageux qu'un grand débat national soit ouvert pour discuter de la mise sur pied d'un système de retraite par répartition.

Louis Proulx, président de l'ORE-TM

Pour Information Jacques Beaudoin
514-374-9500